

Beauvechain le 7 juin 2024, conseil communal du 24 juin 2024

Interpellation citoyenne, MiTsch Jean-François - 1 rue DELAHAYE, 1320 Beauvechain

PFAS : Que va-t-on faire enfin à Beauvechain ?

~~À l'heure d'envoyer cette interpellation, la région n'a pas encore diffusé ses recommandations et les résultats du bio monitoring réalisé à Chièvre en janvier 2024.~~

Certains éléments de l'interpellation devront être revus à la lumière des dernières informations scientifiques communiquées en ce mois de juin 2024

Ayant assisté à Namur à l'audition de la ministre ce 28 mai 2024, j'ai été rassuré par sa maîtrise du dossier. Néanmoins, je m'interroge sur de nombreux points qui concernent notre commune et la pollution avérée qui touche directement les citoyens.

Mercredi 8 novembre (7 mois déjà) a été diffusée l'émission télévisée Cash Investigation.

Nous avons écrit à la commune fin novembre avec différentes inquiétudes (résumées en 12 points - annexe), nous avons distribué un toutes boîtes. Depuis seul 1 des 12 demandes a été suivie d'effet - l'installation de filtres à charbon, et c'est heureux. Mais, que fait-on avec les 11 autres points ? Et concernant les filtres, comment sont-ils contrôlés ? À partir de quel seuil peut-on continuer de distribuer de l'eau contaminée (en effet, ces filtres s'encrassent et doivent être remplacés - tout comme votre cruche d'eau lorsqu'elle est équipée d'un filtre).

Nos demandes sont restées à ce jour lettre morte. De plus, le conseil a voté contre la considération des 12 points, alors que les informations collectées depuis 7 mois montrent qu'il faut agir. **Les relevés effectués à Beauvechain montrent que la présence des 4 PFAS les plus dangereux sont au niveau des plus hauts de Wallonie (annexe).**

Des dires d'un chimiste local très bien informé, apparemment, le niveau de pollution était déjà connu depuis les années 2000. En absence de normes, l'instruction de la SWDE aurait été de dire que l'eau était potable ! **Le principe de précaution était bafoué**, ce qui pose aujourd'hui une question de confiance en nos institutions et leurs représentants.

La pollution ne datant pas d'hier, nous aurons consommé (et payé) une eau dangereuse (connue comme polluée) à notre insu. Que faire ?

Il est normal que les citoyen·nes soient inquiet·es et posent des questions.

~~Qu'est-ce que les PFAS ? Sont-ils un danger pour la santé ?~~

Les PFAS (ou per- et polyfluoroalkylées) sont des composés issus de l'industrie chimique qui font partie des perturbateurs endocriniens. Les PFAS ont la particularité d'être très persistants dans l'environnement et le corps humain, ils ont un temps de demi-vie de plusieurs années. Cela signifie qu'une fois accumulés dans le corps humain, même si on arrête d'y être exposés, ils vont rester plusieurs années dans nos tissus avant d'être éliminés.

Oui, ils sont dangereux pour la santé comme le rappelle la Professeure Corinne Charlier, cheffe de service de toxicologie clinique du CHU de Liège (membre de comité d'expert indépendant nommé par le gouvernement wallon), dans un excellent article récent de la RTBF qui nous en dresse une liste non exhaustive :

“Anomalie du fonctionnement de la thyroïde, augmentation du taux de cholestérol, fatigue du foie, cancers du rein ou des testicules. Mais aussi cancers du sein, hypofertilité et augmentation du risque de fausse couche», donc « des risques particulièrement importants pour la femme en âge de procréer», précise-t-elle. Cela concerne aussi les enfants et le développement du fœtus, ajoute-t-elle : « on observe une diminution de la réponse vaccinale chez les enfants qui mettront plus de temps à fabriquer des anticorps ainsi que des effets sur les bébés qui naîtront avec un poids plus faible à la naissance”.

~~Au niveau juridique : le rôle de l'État et des pouvoirs publics~~

La convention d'Aarhus, signée par la Belgique, stipule : « afin de contribuer à protéger le droit de chacun, dans les générations présentes et futures, de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être, chaque Partie (les pouvoirs publics) garantit les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement ». ~~C'est donc l'Etat qui a l'obligation de garantir à tous les accès à l'information sur l'environnement.~~

A côté des scientifiques, l'Organisation des Nations Unies ~~dont le but est le maintien de la paix et la sécurité internationale,~~ a adopté une résolution le 28 juillet 2022. Cette résolution rappelle que « le droit à un environnement propre, sain et durable fait partie des droits humains » depuis la résolution du conseil des droits de l'homme du 8 octobre 2021. De plus, elle considère que « la dégradation de l'environnement, les changements climatiques, la perte de biodiversité, la désertification et le développement non durable font partie des menaces les plus urgentes et les plus graves qui pèsent sur la capacité des générations actuelles et futures d'exercer tous les droits humains de manière effective ».

Nous devons donc nous battre pour faire respecter nos droits les plus fondamentaux.

Que peut-on faire ?

- Ne pas minimiser la situation, ce serait contraire à ce que la science nous montre. Nous sommes devant un gros problème de santé publique.
- S'informer. C'est important pour lutter contre la désinformation et les tentatives de minimisation du problème. Les lobbies des produits chimiques dépensent des sommes colossales à cela.
- Prendre part avec les citoyen·nes de votre commune à une discussion avec le·la bourgmestre pour exiger une totale transparence des résultats des analyses à partir de maintenant pour tout ce qui est analysé (pas seulement quelques PFAS).
- Exiger que des analyses par un laboratoire sans conflit d'intérêt aient lieu dans votre commune. Une absence de mesures (points sur une carte) ne veut pas dire qu'il n'y a pas de pollution mais simplement qu'il n'y a pas eu d'analyse...

- Demander au·à la bourgmestre de faire remonter à la Région wallonne les exigences de la population.

~~Une prise de sang est-elle utile pour savoir si le·a patient·e est contaminé·e ?~~

Une étude de Bio monitoring en 2020 en Wallonie montre que : « *Les PFAS sont également présents dans la très grande majorité des échantillons : sur les 7 PFAS analysés, cinq ont été quantifiés dans presque tous les échantillons de sang des adolescents et des adultes* ». Nous avons donc tous·tes différents PFAS dans le sang. Il n'est donc pas inutile de faire une prise de sang pour savoir si on a des PFAS dans le sang.

Biomonitoring et études

Une campagne de prélèvement proposé par le gouvernement (comme c'est le cas actuellement), vise à comparer le taux d'imprégnation dans le sang des personnes vivant dans des « hotspots » par rapport aux valeurs de référence, il pourrait être intéressant, en cas de dépassement constaté, de penser à faire aussi un recueil des effets potentiellement en lien avec les PFAS. pourquoi pas de biomonitoring à Beauvechain ?

Au niveau des sources de pollution, selon le cabinet de la ministre, rencontré ce 6 juin 2024, en 2016 une étude d'orientation a été effectuée à Beauvechain. Une étude caractérisée est en cours, les résultats doivent être communiqués en juin 2024.

Conclusion

Une fois des « hotspots » mis en lumière, **il faudra identifier des sources potentielles pour les neutraliser en plus d'insister sur les conseils à la population pour diminuer leur exposition.** Une proposition de **suivi médical adapté** intégrée dans une étude devrait être proposée.

“Les démarches actuelles de la ministre proposant aux personnes dans les zones à risque de se faire tester sont donc un bon premier pas, et nous encourageons les patient·es à participer à cette campagne. Nous encourageons les médecins généralistes à orienter vers la région wallonne leurs patient·es désireux·euses de se faire tester.”

Pour finir, une campagne publique et nationale d'information devrait avoir lieu sur les PFAS et comment réduire notre exposition à ces composés. A côté de cela, une communication envers les professionnel·les de santé et particulièrement celles·ceux qui sont impliqué·es dans les 1.000 premiers jours de vie est indispensable en élargissant la communication aux perturbateurs endocriniens.

~~Comment s'en protéger, diminuer son exposition ?~~

Alerté depuis plus de 20 ans sur le véritable problème de santé publique que représentent les perturbateurs endocriniens (PE) que l'on retrouve un peu partout dans notre quotidien... Il existe plusieurs familles de PE comme les bisphénols, les phtalates, les parabènes, les composés bromés, perfluorés, alkylphénols... Dans chacune de ces familles, on retrouve des

centaines voire des milliers de substances. Par exemple, il existe plus de 4.000 PFAS différents. ~~Les PFAS ne sont donc que l'arbre qui cache la forêt. Il est important de comprendre qu'il faut minimiser son exposition et surtout celle des populations vulnérables à l'ensemble des PE et de ne pas se focaliser sur une substance en particulier.~~

~~Prenons un peu de hauteur~~

Pourtant, ce récent scandale nous rappelle que l'on ne trouve que ce que l'on cherche et que l'on ne cherche que ce que l'on connaît... L'eau est jugée potable tant qu'elle respecte les « normes européennes » établies pour les substances que l'on veut bien chercher. C'est là tout le problème. De façon générale, il existe beaucoup trop de substances chimiques et leurs métabolites pour que l'on puisse toutes les rechercher. Beaucoup trop peu de substances, sans compter celles que l'on ne connaît pas, sont réglementées. Quand il existe une norme, si elle est dépassée, ils vont commencer par diluer l'eau avec une autre eau pour repasser en dessous des seuils réglementaires : « dilution of the pollution is the solution ». Cela permet de respecter les règles mais n'est en réalité qu'une dispersion des produits chimiques... et douteux d'un point de vue éthique, vous en conviendrez.

Il n'y a pour l'instant aucune norme en Belgique sur le seuil des PFAS dans l'eau potable. La réglementation entrera en vigueur en 2026 et stipule qu'il ne faut pas dépasser 100 nano grammes/L d'eau pour un ensemble de 20 PFAS. Plusieurs pays ont décidé au niveau national d'abaisser ces normes, drastiquement. Par exemple, aux États-Unis, l'Agence de protection environnementale (EPA) a fixé mi-mars à 4 ng/L la limite pour deux perfluorés dans l'eau potable (tout dépend du nombre de PFAS que l'on prend en compte). D'un point de vue scientifique, il est maintenant admis, comme pour la présence de composés cancérigènes qu'il n'y a pas de seuil ! Ces substances agissent déjà à des concentrations extrêmement faibles.

Pour finir, les PFAS attirent l'attention dans les médias pour l'instant mais comme expliqué plus haut, il y a d'autres familles de PE et d'autres polluants. Bien sûr, ces polluants sont aussi présents dans notre nourriture, l'air que l'on respire et nos cosmétiques. Cependant, l'eau « potable », qu'elle soit du robinet ou en bouteille (aussi puisée dans nos nappes phréatiques), est symbolique car nous la buvons tous-tes et tous les jours. De plus, elle sert à la préparation des aliments ou de base aux boissons que l'on achète. Impossible donc de ne pas la consommer. Elle est le reflet de nos modes de vie. En conséquence, l'eau que nous buvons contient aussi des particules de microplastiques, de nombreux PE, de nombreux pesticides, de nombreux résidus de médicaments (diclofénac, carbamazépine, tamoxifène...) et sous-produits de chloration cancérigènes. Le problème est bien plus large que certains PFAS dans quelques communes.

Pour conclure cette interpellation citoyenne, je vous demande

Que va-t-on faire enfin à Beauvechain concernant les PFAS et l'ensemble des pollutions tel que nous le recommande la science et les experts ?

MITSCH Jean-François, 7 juin 2024

1 rue DELAHAYE, 1320 Beauvechain

0495298815 - 298815@gmail.com

Annexes:

PFAS, 12 actions urgentes à Beauvechain

<https://citoyens1320.be/pfas-12-actions-urgentes-a-beauvechain/>

Dans cette période suspecte (créer par l'absence de transparence dans cette crise), nous demandons aux pouvoirs communaux de réaliser 12 actions urgentes ci-dessous, pour rétablir la confiance :

1. Faire installer des filtres sur les stations de distribution (cfr : Chièvres, Braine-le-Comte...). (2 filtres ont été mis en service depuis notre toutes-boites en janvier et ce 17 avril 2024)
2. Organiser rapidement une réunion d'information pour les citoyens avec des acteurs contradictoires.
3. Réaliser sans délai une contre-analyse indépendante.
4. Cartographie des sites qui génèrent la pollution présente ou passée.
5. Vérifier l'évolution de la contamination plus régulièrement.
6. Informer de manière transparente et régulière les habitants de la commune.
7. Informer des gestes et bonnes pratiques en appliquant le principe de précaution.
8. Prévenir particulièrement les familles avec des jeunes enfants et des personnes fragiles.
9. Mettre des solutions individuelles à disposition des personnes les plus démunies. Sans oublier nos aînés qui doivent avoir une attention particulière et recevoir une information qui ne prête pas à confusion et vérifier qu'ils adoptent les bons gestes.
10. Réaliser une étude au niveau des citoyens pour voir si la pollution est déjà présente au niveau du corps humain.
11. Interpeller les intercommunales de distribution pour obtenir un dédommagement vu les coûts supportés pour adapter et installer une filtration (ou l'achat d'eau en bouteille là où la solution est impossible dans de courts délais...).
12. Lancer un plan stratégique pour une réduction des produits chimiques dans notre eau potable et l'environnement.

La Société Scientifique de Médecine Générale (SSMG) représente les médecins généralistes francophones de Belgique.

https://www.ssmg.be/avada_portfolio/environnement-pfas-eau-robinet/#definition

Presse

<https://www.rtb.be/article/polluants-eternels-enquete-sur-l-influence-des-lobbies-autour-de-la-proposition-de-restriction-universelle-des-pfas-11283894>

Liste des communes wallonnes où la somme des 4 PFAS est égale ou supérieure à 4 ng/L dans l'eau potable

<https://www.rtb.be/article/pfas-une-contamination-extremement-preoccupante-d-un-polluant-eternel-dans-une-riviere-wallonne-11379736>